

VOTRE **C**ONFIANCE EST NOTRE **F**ORCE,

Respect des temps de vie Suppression des 108H



Reconnaissance et conditions de travail

- Soutien et protection renforcée des agents
- Augmentation du salaire par une revalorisation du point d'indice
- Respect du protocole d'inspection et de notation
- Halte aux pressions
- Redéfinition des obligations de services
- Baisse des tâches administratives : STOP à la paperasse !
Place à la pédagogie !
- Départ à la retraite à date anniversaire
- Suppression de la journée de solidarité
- Plus de postes adaptés pour les personnels en difficulté
- Instauration d'une vraie médecine du travail à l'instar des autres fonctions publiques

Mouvement

- Rétablir la phase d'inscription au mouvement pour plus de lisibilité sur les postes susceptibles d'être vacants.
- Rétablir le second mouvement avec une liste exhaustive des postes restés vacants
- Suppression des postes à profil
- Mettre en place un mouvement propre aux directeurs

Assistant d'éducation

- Titularisation de tous les non-titulaires
- Création d'un corps de métier spécifique
- Accès facilité à la formation par la création d'une brigade de remplacement AED

UN SYNDICAT "PAS COMME LES AUTRES!"

VOTEZ CFTC EPR !

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL NOTRE COMBAT!

Rythmes scolaires

Abrogation des nouveaux rythmes

Carrière

- Favoriser l'accès inter-corps et inter-fonction publique par de nombreuses passerelles d'intégration
- Augmenter le nombre de promus à la hors classe
- Favoriser la mobilité des enseignants par la suppression des postes bloqués
- Prendre en compte les réalités du métier et augmenter les offres de formation continue
- Mettre en place un véritable Droit Individuel à la Formation qui tient compte de l'aspect financier et ne se limitant pas aux vacances scolaires.
- Faciliter l'accès aux congés de formations
- Permettre un avancement à un rythme plus rapide pour tous

Direction d'école

- Création d'un statut de directeur d'école définissant ses obligations et droits, ainsi que les moyens mis à sa disposition
- Création d'une grille indiciaire spécifique et attractive incluant l'accès à la hors classe
- Une véritable formation continue sur le métier de directeur
- Mettre en place des passerelles permettant d'accéder au grade de chef d'établissement du second degré ou accession par liste d'aptitude en fonction du nombre d'année de direction
- Comptabiliser toutes les années de direction dans le calcul du mouvement

Enseignement spécialisé

- Renforcement de l'enseignement spécialisé : plus de classes pour un effectif réduit.
- Maintien du support d'origine jusqu'à obtention du diplôme
- Reconnaissance du statut de professeur principal et indemnité de suivi des élèves + indemnité de spécialisation
- Obtenir un statut au sein de la fonction publique
- Une formation adaptée et diplômante reconnaissant le niveau des agents.
- Prise en compte des déplacements quotidiens pour les E.R: prime ou NBI
- Plus de recrutement d'avs
- Allègement des secteurs en créant de nouveaux postes d'E.R

Transparence

- Aligner le traitement du personnel du 1er degré (prime, HSE, HSA, ISAE) sur ceux de nos collègues du second degré
- Séparer l'ISSR sur la fiche de paie
- Donner de vrais moyens financiers et humains aux écoles à l'instar du second degré
- Disposer d'un guide juridique consultable par tous